



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

affaires étrangères : ambassades et consulats

Question écrite n° 37510

Texte de la question

M. Lionel Tardy attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les biens immobiliers du ministère des affaires étrangères détenus à l'étranger. Outre les bâtiments, dont la cession doit faire l'objet d'une étude au cas par cas, le patrimoine du ministère est également constitué de nombreux terrains en friche. Dans le cadre des prochaines cessions prévues, il souhaite savoir quelle politique il compte mettre en œuvre pour ces terrains en friche, et s'il compte opérer des cessions prioritairement sur de tels biens.

Texte de la réponse

Le ministère dispose de certains terrains nus. A Koweït, Abuja, Mexico et Téhéran, ces terrains font l'objet de construction ou de projet de construction. Les terrains devenus inutiles au ministère sont actuellement, soit en cours de cession, soit leurs cessions sont programmées, mais nécessitent des démarches juridiques préalables, ou sont situées dans des pays où la situation actuelle exclut des cessions (Syrie...). Enfin, certains terrains, situés notamment au Liban, sont non-cessibles, du fait de leur situation historique et domaniale particulière.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37510

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 septembre 2013](#), page 9533

Réponse publiée au JO le : [5 novembre 2013](#), page 11566